



42 avenue Georges Pompidou  
69003 Lyon  
☎ 04 72 91 54 20  
✉ contact@factorielles.fr

Factorielles

# Bon de commande PAC STATUT ET REMUNERATION (Abonnement annuel)

Cadre réservé Factorielles

Code client :  
Suivi par : Web

## VOS COORDONNEES

RAISON SOCIALE :

SIRET :

Adresse :

CP :

VILLE :

Téléphone :

Activité :

Nom et prénom du correspondant :

Mobile :

E-mail :

## COMPOSITION DE VOTRE ABONNEMENT (Tarifs 2022)



- Le logiciel Statut social du dirigeant
- Le logiciel Stratégie de rémunération
- Le logiciel Bonus du dirigeant
- La mise à jour des outils
- L'assistance informatique et logiciel
- Les kits d'animation conférence clients
- Les supports de vente
- Les argumentaires commerciaux
- La fiche pro. Previsima

## GRILLE TARIFAIRE DEVOTRABONNEMENT (En fonction du nombre de licence utilisateurs)

Forfait de base		Tarif public HT/mois
<input type="checkbox"/>	1 utilisateur	189 €
<input type="checkbox"/>	2 utilisateurs	259 €
<input type="checkbox"/>	3 utilisateurs	279 €

Au-delà de 3 utilisateurs	Tarif public HT/mois/utilisateurs	Nombre d'utilisateurs	Total HT
<input type="checkbox"/>	De 4 à 10 utilisateurs	80 €	€
<input type="checkbox"/>	De 11 à 20 utilisateurs	70 €	€
<input type="checkbox"/>	De 21 à 30 utilisateurs	60 €	€
<input type="checkbox"/>	Au-delà de 30 utilisateurs	55 €	€

Prestations complémentaires		Tarif public HT
<input type="checkbox"/>	Réponses d'Expert : la question	390 €
<input type="checkbox"/>	Réponses d'Expert : le forfait de 5 questions	1 500 €
<b>TOTAL</b>		€

<input type="checkbox"/>	Frais de gestion (payables en une seule fois lors du 1er règlement)	99 € HT
--------------------------	---	---------

## REGLEMENT

Par prélèvement d'une périodicité

mensuelle

trimestrielle

annuelle\*

\* Frais de gestion offerts

Observations

J'accepte les conditions générales d'utilisation de l'abonnement Factorielles.

Les documents à nous retourner pour la prise en compte de l'abonnement :

- Le présent bon de commande rempli, daté et signé
- Le mandat de prélèvement daté et signé accompagné d'un RIB
- Les conditions générales d'utilisation de l'abonnement signées

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature, cachet et qualité du signataire

## Article 1 – Objet du contrat

- 1.1 Les présentes conditions déterminent les conditions d'accès et d'utilisation des logiciels et des prestations mis à disposition par FACTORIELLES au profit du client pour les besoins de ses activités professionnelles.
- Elles s'appliquent sauf accord dérogatoire entre les parties, écrit et préalable à la signature du contrat d'abonnement et prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées et acceptées par FACTORIELLES. Tout abonnement implique, pour le client, l'adhésion sans réserve aux présentes conditions.
- Le client accède à des logiciels, à leur mise à jour automatique ainsi qu'à l'exécution de prestations de services (cf. art. 1.3).
- 1.2 Les prestations de services comprennent :
- Associées aux logiciels :
    - Un support utilisateurs pour l'installation en monoposte, la prise en main et l'utilisation des logiciels (demandes à adresser par mail à support@factorielles.fr), hors fiche Pro Previsima.
    - Des supports de vente.
  - Avec un supplément de prix :
    - Un service d'assistance « Réponses d'experts » pour toutes questions métiers liées à la protection sociale du chef d'entreprise périphériques à nos logiciels et qui actionnent la réglementation sociale Française.
- 1.3 Précisions et réserves :
- FACTORIELLES se réserve le droit de redéfinir les conditions d'accès aux différents services.
  - FACTORIELLES se réserve le droit de fixer le rythme de sortie des nouvelles versions des outils et des prestations.
  - FACTORIELLES adresse tout élément permettant l'accès aux outils dans les 48 heures ouvrées qui suivent la réception du règlement ou de tout élément permettant celui-ci (hors périodes de fermeture annuelle).
  - L'accès au support utilisateurs pour l'installation, la prise en main et l'utilisation des logiciels se fait exclusivement par l'envoi d'une demande par mail à support@factorielles.fr (penser à intégrer dans l'objet de votre email votre code client). En aucun cas, les consultants n'interviennent directement sur le site du client.
  - Le support utilisateurs est disponible du lundi au jeudi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30 et le vendredi jusqu'à 17H00.
  - L'accès au service d'assistance « Réponses d'experts » se fait exclusivement par l'intermédiaire d'un courrier électronique. En aucun cas, les consultants n'interviennent directement sur le site du client.
  - FACTORIELLES se réserve le droit de refuser d'apporter une réponse aux questions ne relevant pas de sa compétence sans que sa responsabilité puisse en être engagée.

## Article 2 – Durée du contrat

- 2.1 Le présent contrat d'abonnement est conclu pour une durée minimum obligatoire d'un (1) an (12 mois) prenant effet à compter du 1er jour du mois suivant la signature du contrat d'abonnement (ex : la date d'anniversaire d'un contrat signé le 10 février de l'année N est donc le 1er mars de l'année N+1), tacitement reconductible d'année en année pour une nouvelle période d'un (1) an (12 mois) ou plus selon la durée d'engagement mentionnée dans le contrat sauf dénonciation par FACTORIELLES ou le client au moins un (1) mois avant la date anniversaire de sa prise d'effet par lettre recommandée avec AR.

## Article 3 – Installation informatique et accès

- 3.1 L'installation des outils s'effectue par le biais d'un téléchargement nécessitant une connexion Internet. Pour pouvoir utiliser les outils mis à disposition, le client doit disposer d'une connexion Internet permanente et s'assurer que la configuration de son matériel informatique est adaptée et compatible.
- 3.2 FACTORIELLES admet trois (3) installations monoposte des outils pour la seule et unique raison sociale ainsi que la seule et unique adresse mentionnée dans le contrat.
- 3.3 FACTORIELLES sera très vigilant à ce que les logiciels et/ou les prestations ne soient utilisés que sur un seul et unique site géographique et pour une seule et unique entité juridique. Tout abus constituera un délit de contrefaçon passible de poursuites judiciaires.
- 3.4 Par dérogation au paragraphe 3.2, le client peut demander à FACTORIELLES une installation des outils sur serveur.
- 3.5 FACTORIELLES se réserve le droit de procéder à cette installation à distance ou de faire intervenir un autre prestataire informatique pour la réaliser. Cette prestation supplémentaire fera l'objet au préalable d'un devis.
- 3.6 Le client ne pourra pas se prévaloir de l'article 3.4 pour exiger de FACTORIELLES ce type d'installation.

## Article 4 – Prix et facturation

- 4.1 Le prix de l'abonnement Factorielles est établi au jour de la signature du contrat d'abonnement par référence au tarif FACTORIELLES en vigueur ce même jour.
- 4.2 En cas de modification du tarif de l'abonnement, le client en sera informé au moins soixante (60) jours avant la date du terme de son contrat d'abonnement. A défaut de résiliation de sa part, le client sera réputé avoir accepté l'augmentation de tarif.
- 4.3 Les modalités de facturation sont les suivantes :
- La facture annuelle initiale est adressée, dès activation des codes dans les trente (30) jours maximum qui suivent la signature du contrat.
  - Les factures annuelles suivantes sont envoyées à chaque date anniversaire.

## Article 5 – Conditions de règlement des factures

- 5.1 L'abonnement Factorielles est annuel.
- 5.2 Tout défaut de règlement autorise FACTORIELLES à suspendre immédiatement l'exécution de l'abonnement Factorielles et à prendre toute mesure conservatoire pour sauvegarder ses intérêts, la facturation continuant de plein droit.
- 5.3 En cas d'incidents bancaires du fait du client, les frais supportés par FACTORIELLES seront facturés au client.
- 5.4 Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client, à compter du jour suivant la date d'échéance, de pénalités fixées à cinq fois le taux d'intérêt légal. En application des dispositions de l'article L 441-6 du Code de Commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.
- Conformément aux articles L 441-6 et D. 441-5 du Code de Commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le

débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

## Article 6 – Frais de gestion

- 6.1 Lors de la mise en place initiale de l'abonnement, une somme forfaitaire et définitive d'un montant fixé par FACTORIELLES correspondant aux frais de gestion du dossier est due par le client en sus de son abonnement.

## Article 7 – Responsabilité du client

- 7.1 L'utilisation des logiciels et des autres produits est strictement réservée au client. Toute infraction à cette clause constitue un motif de rupture du contrat aux torts et griefs du client.
- 7.2 Le client veillera sous sa responsabilité à la bonne utilisation des outils, conformément à leur destination et leur manuel d'utilisation. Il établira les contrôles de fonctionnement suffisants et mettra en œuvre les méthodes d'exploitation appropriées.
- 7.3 Les outils et autres prestations s'adressent à des professionnels et n'ont en aucune manière vocation à se substituer à leur jugement ni à endosser les responsabilités qui sont les leurs. L'exploitation de ces données sous quelque forme que ce soit par le client se fait sous sa seule responsabilité et à ses risques et périls. En conséquence FACTORIELLES ne pourra être mise en cause pour les dommages éventuels directs ou indirects résultant de l'usage et des interprétations que le client fait des documents et informations ainsi mis à sa disposition, de même que des conseils prodigués et des actes qu'il établira lui-même sur le fondement desdits documents. Il appartient au client de souscrire à ses frais les polices d'assurances appropriées.

## Article 8 – Responsabilité de Factorielles

- 8.1 FACTORIELLES ne saurait être tenue pour responsable des manquements à des obligations qui ne relèvent pas de sa négligence ou qui auraient pour origine des éléments qu'elle ne saurait maîtriser (faits de tiers, faits qui relèvent de la responsabilité du client). Il appartient au client d'informer FACTORIELLES par écrit des modifications intervenues dans sa situation professionnelle ou de tout changement d'adresse.
- 8.2 Il appartient au client de prouver les défaillances et les non conformités des logiciels par rapport aux spécifications contenues dans les instructions.
- 8.3 Dans le cas où la responsabilité de FACTORIELLES serait engagée à l'égard du client, le montant des dommages et intérêts auxquels FACTORIELLES pourrait être tenue, quels que soient le montant et la nature du préjudice subi par le client, toutes causes confondues, ne pourrait être supérieur au total de la facturation annuelle émise par FACTORIELLES pour l'exécution du présent contrat d'abonnement.

## Article 9 – Droit d'utilisation et de reproduction

- 9.1 Les logiciels ainsi que l'ensemble des fonds documentaires, textes, et illustrations auxquels FACTORIELLES donne accès dans le cadre du présent contrat, sont protégés par le droit d'auteur, conformément au Code de la propriété intellectuelle.
- 9.2 Le client s'interdit de publier, diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, les contenus auxquels il accède et plus généralement de porter atteinte, directement, indirectement ou par l'intermédiaire de tiers, préposés ou collaborateurs, de quelque façon que ce soit, aux droits de FACTORIELLES.

## Article 10 – Résiliation anticipée

- 10.1 En cas de manquement par le client à l'une des clauses mentionnées dans les présentes conditions générales d'utilisation, le présent contrat sera résilié de plein droit à l'initiative de FACTORIELLES trente (30) jours après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception au client et demeurée sans effet.
- 10.2 En cas de résiliation du contrat aux torts et griefs du client, celui-ci sera de plein droit redevable, de l'intégralité des échéances dues au titre du contrat en cours.

## Article 11 – Réglementation des données personnelles

- 11.1 Les informations personnelles demandées au client et collectées par FACTORIELLES sont enregistrées dans son fichier clients et principalement utilisées pour le traitement de sa commande et la bonne gestion des relations avec le client.
- 11.2 Les données personnelles collectées sont conservées pour une durée qui ne saurait excéder dix (10) ans, sauf si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire ou si le client a exercé, dans les conditions prévues ci-après l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation.
- 11.3 Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données personnelles ou encore de limitation de traitement. Le client peut, sous réserve de production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en écrivant à contact@factorielles.fr.
- 11.4 L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de FACTORIELLES habilités à les traiter en raison de leur fonction au sein de l'entreprise. Cependant, ces informations pourront éventuellement être communiquées à des sous-traitants chargés contractuellement de l'exécution des tâches nécessaires au bon fonctionnement des plateformes de services et prestations faisant l'objet du présent contrat, sans que le client ait besoin de donner son autorisation. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les sous-traitants n'ont qu'un accès limité à ces données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En-dehors des cas énoncés dans le présent article, FACTORIELLES s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans le consentement préalable du client à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligations légales, lutte contre la fraude...).

## Article 12 – Application des conditions générales d'utilisation

- 12.1 FACTORIELLES se réserve le droit de redéfinir les conditions d'accès aux différents services s'il en est fait un usage abusif par le client.
- Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de FACTORIELLES, prévaloir sur ces conditions générales d'utilisation.
- FACTORIELLES se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales d'utilisation.

## Article 13 – Loi applicable et Clause attributive de Juridiction

Les parties conviennent que ce contrat est soumis au droit français. La langue du présent contrat est la langue française. Tout différend portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera, faute de résolution amiable, de la compétence exclusive des tribunaux français du lieu du siège social de FACTORIELLES, et ce même en cas d'appel, en garantie de demande incidente ou de pluralité de défendeurs.

Signature du client :



## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez FACTORIELLES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de FACTORIELLES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé, et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Référence unique du mandat : \_\_\_\_\_  
Débiteur : \_\_\_\_\_  
Société ou nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Identifiant Créancier SEPA : FR06ZZZ451631  
Créancier :  
Société : FACTORIELLES  
Adresse : Immeuble le Président,  
42 avenue Pompidou  
Code postal : 69003 Ville : LYON

IBAN :

BIC :

Paiement :  Récurrent / permanent ou  Unique

A : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature :

**Veillez compléter tous les champs du mandat.**